

AVIS DE LA CLE

Inventaire des zones humides sur la commune de St-Jacques-d'Ambur (63)

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) a entrepris la réalisation d'inventaires des zones humides sur son territoire, conformément à la méthodologie établie par le SAGE et décrite dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule ». La commune de St-Jacques-d'Ambur a ainsi bénéficié de l'expertise du SMADC. La carte d'inventaire des zones humides a été validée en conseil municipal par la Délibération n°2018/14 du 27 mars 2018.

La commune a sollicité l'avis de la CLE par courriel daté du 22 mai 2018. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 31 mai 2018.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération 2015-01, le Bureau de la CLE, à l'unanimité :

- **Considère que l'inventaire et la cartographie des zones humides établis pour la commune de St-Jacques-d'Ambur respectent la méthodologie définie par la CLE.**

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE
à l'inventaire des zones humides de la commune de St-Jacques-d'Ambur.

Ebreuil, le 31 mai 2018

Pascal ESTIER

Président de la CLE

